

ADMINISTRATION

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 6 février 2023

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Lydie CHANEZ à Michaël FUMEY, Maxime FOURNY à Olivier BOILLOT, Philippe SCHENCK à Olivier BLANCHARD

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Camille BARBAZ, Martial VERNEREY

Olivier BOILLOT a été désigné secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h00.

Approbation du compte rendu de la séance du 9 janvier 2023 et tour de table

Le compte rendu ne fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

M. Jacques DAYET interroge sur les conditions de locations des parcelles agricoles, en particulier des « communaux ». Des précisions lui sont apportées, notamment sur le bail rural qui lie la Commune et le Groupement pastoral de Mignovillard, à qui seul incombe de fixer les conditions d'accès et la répartition des communaux aux agriculteurs ayant la qualité d'adhérent.

1. Projet Centre bourg

Point sur les travaux

Les travaux se poursuivent dans le respect du calendrier. Les différents espaces intérieurs sont presque tous cloisonnés et les éléments du sol chauffant commencent à être installés. La pose de l'isolation et du bardage extérieur avance et devrait être totalement terminé fin avril. Un premier test intermédiaire pour contrôler l'étanchéité à l'air sera réalisé prochainement.

Aménagements extérieurs

La Commune a demandé à l'architecte de réétudier les aménagements extérieurs initialement prévus à l'avant du bâtiment, en prenant en compte deux éléments complémentaires : un espace de jeux moins allongé pour la micro-crèche et la possibilité d'une liaison piétonne fluide entre le trottoir, l'espace vert devant les places de parking et le jardin de l'ancienne cure (potentielle acquisition par la Commune).

- Projet initial : 4 pl. de parking + 1 PMR, espace jeux rectangulaire, accès jardin non prévu
- Variante n°1 : 4 pl. de parking + 1 PMR, espace jeux carré, accès jardin éventuel
- Variante n°2 : 3 pl. de parking + 1 PMR, espace jeux carré, 2 bancs, accès jardin éventuel

Le conseil municipal opte pour la variante n°1, à affiner pour ajouter un banc et confirmer la liaison possible avec le jardin de l'ancienne cure. Il sera demandé également à l'architecte d'ajouter une place de parking à supplémentaire à l'arrière du bâtiment et de travailler de façon légère sur l'espace libre où ont été maintenus quelques arbres.

Fonctionnement des futurs locaux

Les élus évoquent :

- le mode de location et les tarifs pour les cabinets de santé, en prenant appui sur ce qui est pratiqué pour des locaux équivalents dans d'autres communes,
- la gestion et l'entretien des espaces communs, l'accès à internet, les charges locatives.

2. Urbanisme, voirie et bâtiments

Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Gérard MUGNIOT, adjoint au maire, présente les devis obtenus :

- SIDEC du Jura : 7 158 € HT pour une prestation complète d'un seul bloc
- ED-Tech : 1 713 € HT pour une première partie d'état des lieux et de préparation de l'arrêté communal (ou du schéma communal) + 1 392 € HT (montant estimatif) pour une seconde partie de rédaction d'un schéma communal s'il est nécessaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise ED-Tech pour la première partie d'un montant de 1 713 € HT.

Lotissement de la Fruitière

M. le Maire fait un point d'étape aux élus sur ce dossier, en particulier sur le volet de la collaboration avec le SIDEC du Jura, que la Commune a désigné comme mandataire en 2016. Il rappelle également que, même si elle a dû être déclarée "sans suite" début 2018, une procédure de désignation de la maîtrise d'œuvre avait été lancée et qu'une équipe pluridisciplinaire avait même été retenue après l'audition de plusieurs équipes candidates.

Suite à la réactivation de ce dossier, les élus échangent et confirment les attentes et les ambitions de la Commune pour cette opération d'aménagement de la parcelle communale ZI 267 et de tout ou partie de la petite parcelle ZI 36 (accord de principe pour acquisition communale) : périmètre, phasage, calendrier, diversité et mixité des types de parcelles et logements, qualité et durabilité des aménagements, limitation du prix du foncier aménagé...

La prochaine étape avec le SIDEDEC est la réécriture d'un cahier des charges pour le lancement d'une nouvelle consultation permettant de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre dans les meilleurs délais.

3. Environnement cadre de vie et tourisme

Chalet de la Bourre

Des exemples de convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exercice d'une activité économique ont été trouvés par plusieurs élus. Avec les précédentes délibérations du conseil municipal fixant les grandes lignes du cadre et des attentes, ces exemples ont permis d'alimenter une première version de la convention pour le Chalet de la Bourre. Elle sera signée avec les candidats retenus à l'issue de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt concurrent. Une séance de travail des élus permettra d'affiner le projet de convention qui sera transmis aux futurs occupants, avant une dernière rencontre avec ces derniers.

Il est désormais demandé au précédent occupant du Chalet de la Bourre d'évacuer les lieux dans meilleurs délais après avoir procédé au nettoyage, à la remise en état du site et des locaux puis à la remise des clés à l'issue de l'état des lieux qui aura lieu prochainement et sera réalisé en présence de plusieurs élus.

Passage à la redevance incitative : bacs de collecte des déchets

Pascale DUSSOUILLEZ, adjointe au maire, informe le conseil municipal des réunions publiques programmées par le SICTOM Jura Est :

- le 7 mars 2023 à la Maison du Temps libre de Censeau
- le 30 mars à la salle des fêtes de Mignovillard.

Les foyers de la commune reçoivent actuellement, la visite à domicile d'agents du SICTOM chargés de transmettre les informations.

Le passage à la redevance incitative est l'occasion pour la Commune de définir pour les équipements publics communaux la taille des bacs, leurs localisations et la limitation d'accès.

4. Forêt et bois

Marquage et suivi d'exploitation des lots d'affouage

Ce point est ajourné et sera examiné lors de la prochaine séance.

5. Finances

Préparation du budget 2023 (dépenses de fonctionnement, recettes fiscales)

Faute de temps et d'éléments suffisants, ce point est ajourné à la prochaine séance.

6. Intercommunalité et structures extérieures

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura

La note de synthèse est parcourue rapidement avec les points vus à l'ordre du jour du conseil communautaire du 31 janvier 2023.

7. Informations diverses

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune :

- pour la vente des parcelles cadastrées AB 468, AB 166 et ZI 357 (partie), correspondant à des terrains nus constructibles, situées rue de Mouthe à Mignovillard,
- pour la vente de la parcelle cadastrée ZN 83, correspondant à un terrain nu constructible, située rue du Centenaire à Essavilly.

La séance est levée à 23h30.

Prochaines séances :

- lundi 6 mars à 20h
- lundi 20 mars à 20h
- lundi 6 avril à 20h.


Le Maire,
Florent SERRETTE

